

millions de dollars le pouvoir d'emprunt de la Société; et de prescrire, en outre, certains autres changements en ce qui concerne l'application de la loi.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Pascoe: Monsieur le président, avant que le Comité passe à l'examen des mesures d'initiative parlementaire, à 5 heures, j'ai félicité le ministre de l'Agriculture d'avoir présenté, si tôt dans la session, les modifications qu'il se propose d'apporter à la loi sur le crédit agricole. J'avais aussi exprimé l'opinion que les membres de l'opposition seraient bien avisés de se prononcer en faveur de la mesure lorsque viendra le temps de l'adopter, car les réalisations de la Société du crédit agricole sont bien vues d'un bout à l'autre du Canada. J'admets que je ne puis dire exactement, d'après les discours des membres de l'opposition, s'ils souscrivent ou s'opposent au projet de résolution. A mon avis, ils vont hésiter à faire obstruction à cette dernière démarche du gouvernement pour aider les cultivateurs canadiens à s'adapter à l'évolution qui s'opère dans l'économie agricole. Je sais que le ministre tient à ce que ce projet de résolution soit adopté le plus tôt possible afin qu'il puisse faire adopter ses modifications, mais en tant que député de l'Ouest représentant une très importante région agricole, je crois qu'il importe de souligner encore une fois certains des points que le ministre a fait ressortir en présentant son projet de résolution.

M. Argue: Encore des redites.

M. Pascoe: Je suis sûr que les cultivateurs et les directeurs des organisations agricoles liront et approuveront ses déclarations. Ils apprendront que l'année qui a précédé les élections du gouvernement conservateur—je répète à l'intention du député d'Assiniboïa ce qu'il me semble bon de répéter—la Commission du prêt agricole a prêté une somme légèrement supérieure à 12 millions de dollars. La dernière année financière, presque 69 millions ont été affectés à des prêts agricoles. Cette année, le ministre estime que le montant des prêts agricoles dépassera 80 millions de dollars. Monsieur le président, je tiens à insister sur ces chiffres: Des prêts agricoles se montant à environ 12 millions de dollars en 1956-1957, sous le régime libéral; presque 69 millions la dernière année financière et un montant estimé à 80 millions cette année.

En revenant aux années passées—le député d'Acadia l'a déjà relevé, je crois, mais je tiens à le répéter—on voit qu'en 1956-1957,

sous le régime libéral, seulement 33 p. 100 des prêts de la Commission du prêt agricole ont servi à l'achat de terrain ou à l'amélioration des fermes. La dernière année financière, 1961-1962, près de 65 p. 100 des prêts de la Société du crédit agricole ont été affectés à ces usages. Autrement dit, les cultivateurs, maintenant, empruntent à la Société du crédit agricole pour agrandir leurs propriétés et les améliorer, pour en faire des exploitations agricoles plus rentables. On voit clairement que, quand ils disposent de facilités de crédit suffisantes et rationnelles, les exploitants agricoles du Canada savent les employer pour augmenter leur production.

Je suis d'accord avec les autres orateurs qui ont déclaré que le crédit consenti aux cultivateurs canadiens ne comporte que de faibles risques. En dépit des chiffres déjà donnés, j'aimerais citer, à l'intention du compte rendu, un alinéa du rapport 1962 de la Société de crédit agricole:

La Société s'efforce d'encourager les emprunteurs à réduire leur dette au moyen de paiements anticipés sur leurs prêts. A la fin de l'année financière, 92.1 p. 100 de tous les comptes de prêt sur hypothèque étaient à jour, comparativement aux 92.5 p. 100 enregistrés le 31 mars 1961. Au cours de l'année, 15,196,731 dollars ont été remboursés sur le principal, dont 11,294,011 dollars versés avant l'échéance.

A mon sens, il est important d'insister, au cours de n'importe quel débat sur le crédit agricole, sur ces chiffres de remboursement. Ils prouvent que l'exploitation agricole peut très bien se faire suivant des méthodes commerciales, tout comme n'importe quel autre commerce dont l'exploitation s'est toujours appuyée sur le crédit bien compris. C'est ce que le gouvernement est en train de faire au moyen de sa politique agricole à long terme, de façon à aider les cultivateurs à exploiter leur ferme sur une base commerciale moderne.

L'honorable député d'Assiniboïa qui, je crois, a lui-même exploité une grande entreprise agricole, prétend en général que les conditions sont très dures pour les cultivateurs.

M. Argue: Et elles empirent.

M. Pascoe: Et le voilà, ensuite, qui se contredit lui-même. D'après la page 630 du hansard du 16 octobre, voici ce qu'il a déclaré:

Le montant global placé dans l'industrie agricole de notre pays s'élève à quelque 11 milliards de dollars. Le montant du crédit en cours, qu'il soit consenti par les banques, par la Société du crédit agricole, ou par les coopératives de crédit—dans l'industrie agricole—s'élève à un peu plus de 880 millions de dollars. Cela signifie que les agriculteurs n'ont qu'environ 8 p. 100 de leurs avoirs sous forme de dettes.

Je reconnais que le sort des cultivateurs peut être amélioré. Il l'est, effectivement, depuis quelques années. Personne n'ignore